



**DELIBERATION N° 26/085 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
CHÌ PORTA MUDIFICA DI I RAPRISSENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN
URGANISIMI VARII**

SEANCE DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 18 septembre 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Antoine-Joseph PERALDI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Santa DUVAL
M. Pierre GHIONGA à Mme Charlotte TERRIGHI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Paul-Louis GIANNECCHINI
M. Pierre GUIDONI à M. Didier BICCHIERAY
Mme Antonia LUCIANI à Mme Anna Maria COLOMBANI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Paule CASANOVA-NICOLAI
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Jean-Paul PANZANI à M. Jean-Jacques LUCCHINI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Angèle CHIAPPINI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Véronique PIETRI à M. Jean-Noël PROFIZI
M. Antoine POLI à Mme Vanina LE BOMIN
Mme Juliette PONZEVERA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Paula MOSCA

M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Joseph SAVELLI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Elisa TRAMONI à M. François SORBA
M. Hervé VALDRIGHI à M. Antoine-Joseph PERALDI
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et son article 75,
- VU** la délibération n°2021/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général,
- VU** la délibération n°2021/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 modifiée par la délibération 21/216 AC du 16 décembre 2021 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU** la délibération n°2025/165 AC du 1^{er} octobre 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs,
- VU** la délibération n°2025/032 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU** la délibération n°2025/072 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2025 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU** la délibération n°2026/037 AC de l'Assemblée de Corse du 29 mai 2026 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU** le courrier du préfet de Corse en date du 23 septembre 2026,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (58) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE pour siéger au sein de la Commission départementale de la présence postale territoriale de Corse-du-Sud les conseillers dont les noms suivent :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean-Paul PANZANI	Elisa TRAMONI
Jean-Jacques LUCCHINI	Véronique ARRIGHI
Chantal PEDINIELLI	Santa DUVAL
Pierre POLI	Jean-Christophe ANGELINI

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 1er octobre 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 01 ET 2 OCTOBRE 2026

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MUDIFICA DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA IN URGANISIMI VARII
MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Renouvellement des désignations des représentants à l'Assemblée de Corse au sein de la commission départementale de présence postale territoriale de la Corse-du-Sud (DA 32)

Depuis le début de la mandature, l'Assemblée de Corse a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes. Cependant, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'y apporter certaines modifications.

Par courrier en date du 23 septembre 2026, Monsieur le préfet de Corse, préfet de la Corse- du-Sud, sollicite en vertu des dispositions de l'article 1 du décret n°2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale, la désignation de huit conseillers élus au sein de l'Assemblée de Corse (4 titulaires, 4 suppléants), pour siéger (mandat de 3 ans) au sein de la commission départementale de présence postale territoriale de la Corse-du-Sud, selon les modalités suivantes :

- Les 4 titulaires et 4 suppléants sont répartis comme suit :
 - 2 titulaires et 2 suppléants au sein du groupe « Fà Populu Inseme »
 - 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse » ;
 - 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Avanzemu ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.